

La station radio-électrique de la Société des Nations

Autor(en): [s. n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung = Bulletin technique / Administration des télégraphes et des téléphones suisses = Bollettino tecnico / Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri

Band (Jahr): 12 (1934)

Heft 1

PDF erstellt am: 19.04.2024

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-873511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La station radio-électrique de la Société des Nations.

Note de la Rédaction. „L'Onde Electrique“ vient de publier une description détaillée de la station de la Société des Nations. Cette description, due à la plume de M. Van Dissel, renferme les renseignements suivants, qui intéresseront certainement les lecteurs de notre Bulletin.

I. Remarques générales. Au mois de septembre 1929, l'Assemblée de la Société des Nations décidait de construire une station radio-électrique destinée à procurer à la Société des Nations une communication indépendante et directe avec le plus grand nombre possible de ses membres. Différentes solutions étaient discutées, entre autres:

1° une station radio-électrique appartenant exclusivement à la Société des Nations et exploitée par celle-ci en tout temps;

2° une station radio-électrique appartenant exclusivement à la Confédération Helvétique, exploitée par celle-ci en temps de paix et transférée à la Société des Nations en temps de crise;

3° une solution mixte, selon laquelle la Société des Nations prendrait à son compte la construction de deux émetteurs à ondes courtes avec antennes et de récepteurs à ondes courtes, tous destinés au trafic extra-européen. De plus, la Société Radio-Suisse construirait une station radio-électrique pour le trafic européen à ondes moyennes. L'ensemble se trouverait dans les bâtiments et sur les terrains appartenant à la Société Radio-Suisse. Il est à remarquer que la Société Radio-Suisse est une société privée travaillant en Suisse, dont la majorité des actions est entre les mains du Gouvernement suisse et le reste entre celles de quelques banques suisses et de la Compagnie Marconi, laquelle Compagnie avait antérieurement construit en Suisse, pour la Radio-Suisse, les différentes stations appartenant à cette Société. Avant que fût prise la décision de l'Assemblée, la Société Radio-Suisse, dans le but de faciliter l'adoption de la troisième solution par l'Assemblée de la Société des Nations, avait construit, à proximité de Genève, une station pour le trafic européen, telle que celle prévue par cette troisième solution, comportant un émetteur Marconi d'une puissance de 50 kW dans l'antenne, ainsi qu'un poste de réception. Cette solution a été choisie principalement pour des raisons politiques, la première et la seconde solution ne donnant satisfaction ni à la Confédération Helvétique, ni à la Société des Nations.

Le secrétaire général de la Société des Nations a donc conclu avec le Gouvernement suisse et avec Radio-Suisse un accord et une convention en vue de l'établissement et de l'exploitation de la station commune. Cette exploitation est assurée, en temps normal, par la Société Radio-Suisse et, en temps de crise, par la Société des Nations, qui, alors, a le droit de remplacer le personnel suisse par un personnel international. De son côté, la Confédération Helvétique a, en temps de crise, le droit d'avoir auprès de la station un observateur, pour sauvegarder ses intérêts politiques.

II. Exploitation en temps normal. En temps normal, le poste à ondes courtes assume l'échange direct ou par relais des correspondances télégraphiques

entre le Secrétariat de la Société des Nations et les délégations à Genève, d'une part, et le plus grand nombre possible de gouvernements extra-européens, d'autre part.

La Société Radio-Suisse peut en outre l'utiliser pour le trafic commercial lorsqu'il n'est pas occupé pour le trafic officiel de la Société des Nations. De cette manière, l'exploitation est effectuée d'une façon mixte qui donne à la station la possibilité d'un fonctionnement quelque peu rémunérateur.

III. Exploitation en temps de crise. En temps de crise, la première des tâches auxquelles la station doit satisfaire consiste à mettre le Secrétariat de la Société des Nations en relations immédiates et constantes, sans l'intervention d'un intermédiaire, avec les pays menacés d'un conflit. La Société des Nations jouit ainsi, pour son trafic télégraphique, d'une indépendance égale à celle que les stations nationales offrent aux gouvernements des pays dont elles dépendent.

La station porte le nom de Radio-Nations. Elle a coûté environ 4,400,000 francs dont 2,400,000 francs à la charge de la Société des Nations (deux émetteurs, antennes dirigées de réception et d'émission et récepteurs) et 2,000,000 à la charge de la Société Radio-Suisse (bâtiments, terrains et poste européen).

Le 2 février 1932, la station a été ouverte au trafic avec les pays suivants:

1° l'Extrême-Orient (Shanghai, Tokio);

2° l'Amérique du Sud (Rio de Janeiro, Buenos-Ayres);

3° l'Amérique du Nord (New York).

La dernière liaison n'était que temporaire, car il avait été convenu avec la Société Radio-Suisse que le trafic avec l'Amérique du Nord serait transmis par cette Société elle-même dès que serait achevée sa station à ondes courtes, en construction à proximité de Berne, ce qui a eu lieu au mois de juillet 1932. Il est clair que le trafic officiel avec l'Extrême-Orient est d'une importance considérable, aussi bien dans les circonstances actuelles que dans celles où l'on s'est trouvé au commencement de l'année 1932. Après l'ouverture de la station, on a pu prendre directement contact avec la Commission d'enquête de la Société des Nations pour le conflit sino-japonais à Shanghai et en Mandchourie; les rapports de cette commission ont été transmis très rapidement par Radio-Nations. Ainsi, la station a prouvé, dès le début, son utilité immédiate.

Pendant les débats de l'Assemblée, à Genève, au cours desquels ont été traités notamment le conflit sino-japonais et le conflit entre la Bolivie et le Paraguay, presque tous les télégrammes officiels ont été expédiés via Radio-Nations.

Dans la seconde moitié de l'année 1932, la radio-téléphonie a aussi commencé à se développer considérablement. Déjà, pendant les deux sessions de la Conférence du Désarmement, plusieurs émissions radiotéléphoniques ont été effectuées spécialement pour l'Amérique du Nord. Le „speaker“ américain bien connu, M. William Hard, a fait pendant ces sessions un reportage régulier sur les événements de Genève, la Conférence du Désarmement et les con-

flits précités. Ces reportages ont été reçus en Amérique d'une façon très satisfaisante et retransmis sur le système National Broadcasting. La Columbia Broadcasting Company a utilisé également, de temps en temps, le poste Radio-Nations pour des reportages et a même transmis plusieurs discours directement de la salle de l'Assemblée, entre autres celui du Dr Yen à l'Assemblée plénière, lequel a produit une grande impression aux Etats-Unis.

Dans la seconde moitié de 1932, il a été décidé de donner, chaque dimanche, un bulletin régulier de la Société des Nations sur deux ondes, en trois langues (français, anglais et espagnol). Des personnalités importantes, comme M. de Valera, Lord Lytton, M. Politis, M. Matsuoka, le Dr Yen, et d'autres encore, illustrèrent ces soirées du dimanche, et des centaines de lettres reçues de toutes parts prouvèrent que ces émissions étaient reçues avec enthousiasme et succès dans toutes les parties du globe.

La délégation japonaise a utilisé intensivement la station pendant le mois de novembre pour la radiodiffusion au Japon. Des discours prononcés ici, à Genève, ont été retransmis au Japon avec grand succès; on a même pu les enregistrer sur disque de phonographe en vue de les retransmettre plus tard. Quelques essais de téléphonie duplex avec Tokio ont donné des résultats satisfaisants; ces essais sont encore poursuivis actuellement.

La Société des Nations a également utilisé sa station d'une autre manière. Au cours de sa 69^e session, le Conseil de la Société des Nations s'est occupé du conflit entre la Bolivie et le Paraguay et plus spécialement des télégrammes par lesquels la Commission des Neutres, à New York, pria le Conseil de bien vouloir appuyer ses propositions. Le Conseil accepta et, le soir même, le Secrétaire général faisait radiodiffuser, au moyen de la station, la nouvelle de cette acceptation. La station de la Société des Nations a ainsi contribué à appuyer une action

internationale entreprise pour le maintien de la paix mondiale.

Au mois de février 1933, la station a été utilisée une deuxième fois pour la radiodiffusion télégraphique officielle du rapport du Comité des Dix-Neuf, institué par l'Assemblée de la Société pour le conflit sino-japonais. Ce rapport contenait l'historique du conflit ainsi que les propositions du Comité à l'Assemblée.

Après avoir été distribué à la presse, le rapport a été radiodiffusé télégraphiquement in extenso (au total 15,000 mots). On avait au préalable averti les différents gouvernements intéressés. Cette radiodiffusion a été reçue simultanément à:

<i>Lieu de réception</i>	<i>Distance de Genève</i>
Washington	6.500 kilomètres
Rio de Janeiro	8.750 „
Shanghai	9.250 „
Tokio	9.500 „
Buenos-Ayres	11.000 „
Sydney	16.000 „

Pendant toute la durée de l'émission, un contact permanent a été gardé avec ces diverses stations. On a ainsi pu régler la vitesse de telle sorte que la station recevant le plus lentement pût encore recevoir l'émission. Grâce à cette méthode, il y eut très peu de répétitions, mais la vitesse n'a pu dépasser 35 mots par minute. Le texte n'a été radiodiffusé qu'une fois. New York et Shanghai reçurent le texte complet sans aucune erreur. Tokio, Buenos-Ayres et Rio de Janeiro demandèrent quelques répétitions insignifiantes. Toutefois, l'Australie n'a pas reçu une partie du texte, à cause du „fading“. Cette partie fut répétée, à sa demande, le jour suivant à une vitesse de 120 mots par minute.

Cette expérience a prouvé que la station rend parfaitement les services pour lesquels elle a été construite. On peut considérer le résultat de cette émission non seulement très satisfaisant, mais même exceptionnel.

Die vereinbarte Sprache im Telegrammverkehr.

Von F. Luginbühl, Zürich.

An der Telegraphenkonferenz von Madrid (September/Dezember 1932) kam folgender wichtige Beschluss zustande: Die vereinbarte Sprache für den Telegrammverkehr besteht vom 1. Januar 1934 an nur noch aus Wörtern, die nicht mehr als 5 Buchstaben zählen, wofür das ganze Telegramm nicht mit der vollen Wortgebühr belegt wird. Der Tarif für Telegramme in vereinbarter Sprache ist für den Verkehr mit den Ländern des aussereuropäischen Vorschriftenbereichs auf $\frac{6}{10}$, für den Verkehr mit den Ländern des europäischen Vorschriftenbereichs auf $\frac{7}{10}$ der vollen Taxen herabgesetzt.

Die vereinbarte Sprache im Telegrammverkehr besteht bekanntlich aus künstlich gebildeten oder aus wirklichen Wörtern. Letztere haben jedoch nicht den Sinn, der ihnen im gewöhnlichen Sprachgebrauche zukommt, und können daher auch keine verständlichen Sätze bilden. Das Wort „Sportwaffe“

z. B. bedeutet in der gewöhnlichen Sprache eine Waffe, sei es Schiess- oder Stichwaffe, die bei Uebungen zur körperlichen Ertüchtigung verwendet wird. In irgend einem Codewörterbuch heisst die Uebersetzung für „Sportwaffe“ etwa: „Suchen Sie mit allen Kräften unsere Bedingungen durchzusetzen“ oder „berichtet telegraphisch, mit welchen Nachlässen die Angelegenheit geregelt werden kann.“

Damit ist der Zweck der Verwendung der vereinbarten Sprache erklärt. Mit einem einzigen Wort will man einen ganzen Auftrag oder auch bloss einen Teil eines Auftrags telegraphieren und entrichtet dafür nur die Gebühr für ein Wort und spart Spesen.

Das Wort ist das Mass, auf dem die Preisliste, der Gebührentarif der Telegraphenverwaltungen, aufgebaut ist. Je nach den verschiedenen Leistungen in bezug auf Schnelligkeit wird, ausgehend vom normalen, „gewöhnlichen“, einfach bezahlten Telegramm,